



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trentième session

Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018

Rapport de synthèse sur les recommandations des organes régionaux de la FAO

Résumé

De nombreuses réunions de comités et commissions statutaires thématiques sont organisées dans le cadre du programme régional de la FAO. Elles sont essentielles pour offrir aux pays de l'ensemble de la région Afrique des espaces de dialogue et de débat aux fins d'une orientation commune des domaines d'activités de ces comités et commissions. Elles permettent de faire la synthèse des diverses priorités proposées et de formuler des recommandations visant à orienter les politiques nationales et/ou régionales.

Le présent document met en avant les sujets abordés et les recommandations formulées par les différents comités et commissions pendant l'exercice biennal 2016-2017. Les participants à la Conférence régionale pour l'Afrique souhaitent peut-être garder ces questions à l'esprit lors de la formulation de recommandations communes et de la proposition de mesures à l'intention de la Conférence et du Conseil de la FAO.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

La Conférence régionale pourrait décider:

- 1) de consacrer, à ses sessions futures, au moins un point de l'ordre du jour aux questions relatives à la gestion durable de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles;
- 2) d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente et unième session deux questions transversales d'importance régionale suivantes: les combustibles ligneux, source d'énergie dans les zones rurales, et la gestion des ressources en eau;
- 3) de renforcer la collaboration au niveau national entre les secteurs de l'agriculture, des forêts et de l'eau à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets;
- 4) de prendre note des conclusions des organes régionaux des pêches eu égard au taux d'exploitation élevé des ressources halieutiques et à la nécessité de développer et de mieux gérer le secteur piscicole.

La code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mv739

I. Vingt-cinquième session de la Commission africaine des statistiques agricoles

1. La Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) a tenu sa vingt-cinquième session à Entebbe (Ouganda), du 13 au 17 novembre 2017. Y ont participé 27 délégués des États membres de la Commission, ainsi que des représentants de dix institutions nationales, régionales ou internationales. Au total, 112 participants ont assisté à la session. Le nouveau bureau a été élu; il est composé d'un président (Ouganda), d'un vice-président (Gabon) et de deux rapporteurs (Burkina Faso et Kenya).

2. Le thème de la vingt-cinquième session de la CASA portait sur *les défis posés et les possibilités offertes par les statistiques agricoles à l'heure des ODD*. Les ODD, dont l'ambition générale est que personne ne soit laissé pour compte, sont déclinés en 17 objectifs, 169 cibles et 232 indicateurs. La FAO est l'organisation garante de 21 indicateurs relatifs à sept ODD. À ce titre, et en respectant la prise en main des statistiques et des indicateurs relatifs aux ODD au niveau national, la CASA, à sa vingt-cinquième session, s'est concentrée sur ces 21 indicateurs, sur la méthode à adopter et sur les données qu'il fallait rassembler.

3. La vingt-cinquième session de la CASA visait à aider les responsables de haut niveau des bureaux nationaux de statistiques et des ministères de l'agriculture à comprendre quel rôle ils pouvaient jouer dans l'amélioration de la collecte, de la qualité et de la comparabilité des données et de l'utilisation de leurs indicateurs nationaux.

4. La Commission africaine des statistiques agricoles, à sa vingt-cinquième session:

- a) **a recommandé** à la FAO d'élaborer des directives qui permettent d'intensifier l'assistance technique et les formations proposées aux pays, en tenant compte des défis que représente le suivi du programme relatif aux ODD, et a souligné que l'assistance devait être axée sur le renforcement des capacités techniques dans les pays et sur l'application d'un modèle permettant d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible;
- b) **a demandé** à la FAO d'adopter une démarche prévoyant la formation de formateurs afin d'élargir le groupe d'experts qualifiés pouvant être retenus pour prêter une assistance technique sur le suivi des ODD et d'autres sujets dans le domaine des statistiques agricoles;
- c) **a reconnu** que le suivi des ODD exigeait que les pays renforcent le rôle de coordination joué par leurs systèmes nationaux de statistiques, pour faire en sorte que la compilation des données et le suivi des ODD soit systématiques, cohérents et réalisés en temps voulu;
- d) **a recommandé** à la FAO de continuer à aider les pays dans l'élaboration et l'application du système CountrySTAT, et d'organiser des ateliers de formation pour permettre aux pays de mieux prendre en compte la nouvelle plateforme CountrySTAT;
- e) **a recommandé** à la FAO et aux organisations régionales et sous-régionales de mettre régulièrement en place des espaces de concertation sur les différentes initiatives relatives aux activités normatives portant sur l'approche méthodologique, la collecte, l'élaboration et la diffusion des données statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, ainsi que pour alléger la charge que cela représente pour les pays et pour réduire l'hétérogénéité des données;
- f) **a recommandé** que, dans les pays où la conception des plans stratégiques sectoriels relatifs aux statistiques agricoles et rurales avait été lancée mais n'était pas encore achevée, les partenaires d'exécution de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, en particulier la Banque africaine de développement (BAfD), intensifient la fourniture de l'appui nécessaire à la mise au point définitive de ces documents stratégiques importants;
- g) **s'est félicitée** des efforts consentis par la FAO ainsi que par les parties prenantes à la Stratégie mondiale aux fins de l'élaboration de la méthode d'enquête agricole et rurale intégrée, et reconnaît que cette méthode peut aider les pays à concevoir un système d'enquêtes agricoles complet et d'un bon rapport efficacité-coût, lequel contribuera à développer un grand nombre d'indicateurs relatifs aux ODD et une série minimale de données fondamentales;

- h) **a appelé** les pays à adopter des instruments d'un bon rapport efficacité-coût, comme les entretiens individuels assistés par ordinateur, afin de réduire les coûts de leur production de données et d'améliorer la qualité des données;
- i) **a recommandé** que les pays sollicitent un renforcement des capacités en matière d'utilisation du module sur la sécurité alimentaire du logiciel ADePT afin de produire des indicateurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition pertinents, à partir des données sur la consommation alimentaire collectées au moyen des enquêtes sur les dépenses des ménages;
- j) **a recommandé** que la FAO travaille en collaboration étroite avec les pays membres à l'appui de l'évaluation et de l'examen des systèmes nationaux de statistiques sur la pêche, et que les questions relatives aux forêts soient intégrées aux enquêtes agricoles afin de réduire les coûts au maximum, tout en renforçant les statistiques environnementales des bureaux nationaux de statistiques;
- k) **a appelé** la FAO à être le fer de lance d'une collaboration renforcée avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'autres organismes et programmes des Nations Unies, les pays membres et les communautés économiques régionales dans les domaines du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines; et à inviter les organisations partenaires à préparer des exposés sur des sujets pertinents, en vue de leur présentation lors de sessions ultérieures de la CASA;
- l) **a pris note** de la demande des pays lusophones de traduire les directives, manuels et documents écrits en portugais, afin de pouvoir produire des statistiques de qualité dans cette langue, à l'appui du suivi des ODD;
- m) **a demandé** que la recommandation relative à la création d'une commission mondiale des statistiques agricoles soit transmise à la trentième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Khartoum [Soudan] 19-23 février 2018).

5. Les documents de la session sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/economic/ess/ess-events/afcas/afcas25/fr/>.

II. Dix-septième session du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique

6. La dix-septième session du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA) s'est déroulée avec succès à Banjul (Gambie), du 9 au 11 mai 2017, malgré la faible participation des membres. La participation n'ayant pas permis d'atteindre le quorum requis, le Secrétariat a indiqué que les points exigeant une décision du Comité ne pourraient pas être conclus, bien qu'ils aient été présentés et examinés.

7. La session visait principalement à examiner: i) les suites données aux activités intersessions et les prochaines étapes; ii) les conclusions de la sixième réunion annuelle du Réseau aquacole régional pour l'Afrique; et iii) la situation des pêches continentales et de l'aquaculture en Afrique et la voie à suivre en vue d'une stratégie visant leur développement.

8. Le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique, à sa dix-septième session:

- a) a déploré la longue période intersessions mais a apprécié les efforts du Secrétariat pour redynamiser le Comité;
- b) a noté qu'il était absolument nécessaire que les membres s'approprient le Comité;
- c) a noté qu'une approche novatrice était nécessaire afin de revitaliser le CPCAA;
- d) est convenu que le CPCAA devait rester un organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO. Il a été rappelé que le Comité devait servir de caisse de résonance pour que les questions concernant les pêches continentales et l'aquaculture en Afrique soient portées au niveau mondial lors de rencontres de grande envergure comme les sessions du Comité des pêches;

- e) a recommandé que le Secrétariat du CPCAA procède à un examen de la participation à l'ensemble des sessions du Comité. Cet examen devrait mettre en évidence quels pays membres du CPCAA assistent régulièrement aux sessions, quels sont ceux dont la participation est faible et quels sont ceux qui n'y assistent jamais, ainsi que le niveau de la représentation;
- f) a recommandé que le groupe de travail sur le fonds fiduciaire multidonateurs du CPCAA, créé durant la session extraordinaire tenue à Dakar, fonctionne lui-même sous la conduite du Secrétariat du Comité;
- g) a approuvé la proposition d'intégrer le Réseau aquacole régional pour l'Afrique au sein du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA);
- h) a reconnu qu'il fallait disposer de statistiques régulières et actualisées sur les pêches continentales et l'aquaculture;
- i) a noté que la Banque africaine de développement était prête à aider les pays dans l'exécution de leurs programmes «économie bleue», l'accent étant mis sur les pêches continentales et l'aquaculture.